



Extrait du registre des délibérations et des
décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 10 octobre 2022

ISERE

38360 NOYAREY

DELIBERATION N°2022-047

L'an 2022, le 10 octobre, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 05 octobre 2022, s'est réuni en Salle du Rez-De-Chaussée, en mairie sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

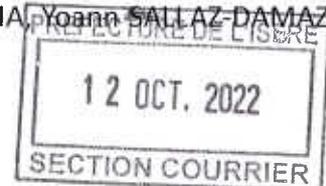
Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Didier PERRIN, Sandrine CURTET, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Marie-José GROS COISSY, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER, Prazeres RIBEIRO.

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR :

Sandrine MOUTIN à Prazeres RIBEIRO, Sophie CUTAJAR à Nathalie GOIX, Alfio PENNISI à Nelly JANIN QUERCIA, Yoann SALLAZ-DAMAZ à Annie PONTHEUX.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers votants : 19



DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Nathalie GOIX a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/07/2022

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 25/07/2022. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2022-047 : Autorisation donnée au Maire pour déposer une demande de déclaration préalable de division du parking bas du cimetière cadastrée AC5 pour détachement d'une parcelle de 39m² correspondant à un surpresseur d'eau potable, et pour procéder à la cession à Grenoble-Alpes Métropole de ce terrain et des parcelles cadastrées AC44 et AC45 correspondant au "réservoir des fées"

Nathalie GOIX, Rapporteure

CONSIDERANT que la SPL Eaux De Grenoble Alpes a fait installer un surpresseur pour la bonne gestion du réseau d'eau potable de Grenoble-Alpes Métropole, sur le parking du cimetière bas, à coté du terrain de basket, rue du 19 mars 1962 ;

CONSIDERANT la demande de la société AGATE, géomètre de la SPL Eaux De Grenoble Alpes, en vue de procéder à la division parcellaire associée à l'installation de ce surpresseur sur une superficie de 39m², via le dépôt d'une déclaration préalable ;

CONSIDERANT la demande de Grenoble-Alpes Métropole par courrier en date du 30 septembre 2022, arrivé en mairie le 1^{er} octobre 2022, pour acquérir la parcelle de 39m² issue

de la division précitée, et des parcelles cadastrées AC44 et AC45 correspondant au réservoir des fées, qui sont nécessaire à la gestion de son réseau d'eau potable ;

PROPOSE d'autoriser le Maire à déposer une demande de déclaration préalable pour la division de la parcelle AC5 et à signer tout document relatif à la réalisation de cette opération et de la cession de tout ou partie des parcelles AC5, AC44 et AC45 à Grenoble-Alpes Métropole ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord ;

AUTORISE le Maire à déposer une demande de déclaration préalable pour la division de la parcelle AC5 et à signer tout document relatif à la réalisation de cette opération et de la cession de tout ou partie des parcelles AC5, AC44 et AC45 à Grenoble-Alpes Métropole.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 19

Affiché le : 12/10/2022
Reçu en préfecture le : 12/10/2022
Exécutoire le : 12/10/2022

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 12/10/2022

Le Maire,
Nelly JANIN QUERCIA

